

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008

Le lundi 22 septembre 2008, à 18 H 00, les membres du Conseil du 16^{ème} arrondissement de Paris se sont réunis en la salle des Mariages, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement, le 15 septembre 2008, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 18 septembre 2008 ;

Publication de la convocation, de l'ordre du jour et de l'ordre du jour complémentaire ont été effectuées à la même date sur le panneau de la Mairie du XVIème arrondissement prévu à cet effet :

Etaient présents :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mme DREYFUSS, Mme BALDINI, M. CAPLIEZ, M. CHERTOK,
M. GABORIAU, M. HERVOUET DES FORGES, Mme JUNOT, M. LEGENDRE, M. LUMBROSO,
M. MESSAS, Mme KHOURY, Mme MONIER, Mme ROUSSEAU, M. DEBRE, Mme BOULAY-
ESPERONNIER, Mme HAREL, Mme HOFFENBERG, M. AURIACOMBE, Mme SACHS, M. HELARD,
M. ALPHAND, Mme DIONISI, Mme ZWANG, M. de SAINT-BLANCARD, M. GACHET, Mme BOILLOT,
M. REDLER, Mme BRASSEUR, Mme KOVARSKY, Mme SALMAT, M. LAURET, Mme BAIGUINI,
M. de GIBON, M. PEYRELEVADE.

Excusés :

M. TAITTINGER, M. MANO.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHERTOK, M. HESSE.

1) Ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 30 juin 2008
- **DJS 2008-365** : Autorisation donnée à la Fédération Française de Tennis de lancer une consultation de concepteurs en vue d'une extension du stade Roland Garros (16^{ème}).
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- **DDATC 2008-109** : Subvention à l'association « Fondation Les Orphelins Apprentis d'Auteuil » d'un montant de 5 000 € ;
Laurence DREYFUSS, rapporteur
- **DDATC 2008-128** : Subvention sur les Fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l'association «Relais famille» du 16e.d'un montant de 1 000 euros.
Laurence DREYFUSS, rapporteur
- **DVD 2008-160** : Approbation du programme 2008 d'aménagements de sécurité de carrefours éligibles aux subventions de la région Ile de France, et autorisation à Monsieur le Maire de Paris de solliciter les subventions correspondantes ;
Laurence DREYFUSS, rapporteur
- **DVD 2008-168** : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer l'avenant n° 2 à la convention de concession du 21 décembre 1976 avec la Société auxiliaire de parcs de la région parisienne pour proroger de neuf mois la concession du parc public de stationnement "PASSY" à Paris 16^{ème}
Laurence DREYFUSS, rapporteur
- **DEVE 2008-075** : Approbation du principe et des modalités de réalisation du marché négocié de travaux relatif à l'aménagement des rivières et plans d'eau du bois de Boulogne (16^{ème}).
Véronique BALDINI, rapporteur
- **DEVE 2008-126** : Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société Climespace en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), une installation de réfrigération et de refroidissement située dans la gare RER Auber (9e)
Véronique BALDINI, rapporteur
- **DAC 2008-155** : Signature de 12 conventions avec 12 théâtres parisiens dont le Théâtre du Ranelagh, membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé, relatives à l'attribution de subventions d'équipement d'un montant de 300 005 euros.
Stéphane CAPLIEZ, rapporteur
- **DJS 2008-030** : Signature d'une convention avec l'association « Office du Mouvement Sportif du 16^{ème} arrondissement » (16e) pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 19 000 euros ;
Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur
- **DJS 2008-083** : Subventions à quatorze associations sportives du 16e arrondissement d'un montant total de 26.750 euros ;
Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur
- **DFPE 2008-104** : Signature d'un avenant N°2 à la convention passée avec l'association "ABC Puériculture" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie "Teddy Club" (16e) d'un montant de 99 710 euros ;
Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **DFPE 2008-105** : Signature d'une convention avec l'association "ABC Puériculture" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes (16e).d'un montant de 65 457 euros.
Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **DFPE 2008-217** : Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DU XVI^{ème}" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte garderie (16e).d'un montant de 7.590 euros.
Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **DFPE 2008-218** : Signature d'une convention passée avec l'association " LE JARDIN D'ENFANTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES A PARIS " pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants (16e) d'un montant de 29.790 euros ;
Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

- **DFPE 2008-313** : Signature d'une convention passée avec l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "Jardin du Ranelagh" (16e) d'un montant de 15.177 euros ;
Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **DPA 2008-226** : Approbation du principe d'indemnisation de la société COLAS Ile de France Normandie - Agence Bâtiment, en raison des préjudices subis par elle lors des travaux de construction de l'Ecole élémentaire, 63, rue Boileau (16^{ème}).
Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur
- **DLH 2008-058** : Location au bénéfice de PARIS HABITAT- OPH, par bail emphytéotique, d'une emprise de terrain faisant partie de la propriété communale située 45/47, avenue du Maréchal Fayolle (16^{ème}).
Marc LUMBROSO, rapporteur
- **DLH 2008-158** : Garantie d'emprunt complémentaire de la Ville de Paris pour la réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de construction de 5 logements PLS, situés 62 rue Nicolo (16^{ème}).
Marc LUMBROSO, rapporteur
- **DAC 2008-022** : Subvention à l'association *Ars Mobilis*, (92140), au titre de ses activités en 2008 d'un montant de 10 000 euros.
Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **DAC 2008-202** : Subvention à l'association « Volontariat et Soutien par l'Art (VS Art) » (16^e) au titre de l'enseignement artistique d'un montant de 6 000 euros ;
Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur
- **Questions diverses.**

2) Ordre du jour complémentaire

- ◆ Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 18 septembre 2008 ;
- ◆ Règlement intérieur du Conseil du 16^{ème} arrondissement ;
- ◆ **DEVE 2008-103** : Autorisation de signer avec l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) la convention d'occupation mettant à sa disposition un terrain d'une superficie de 400m², dans le jardin du Ranelagh pour y exercer une activité de halte garderie ;
Véronique BALDINI, rapporteur
- ◆ **DEVE 2008-124 - DJS 2008-386**: Approbation des modalités d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil dans le Bois de Boulogne à Paris 16^{ème} ;
Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

Mme GIAZZI, Premier Adjoint au Maire du 16^e arrondissement, ouvre la séance à 18 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 18 septembre 2008.

Mme GIAZZI demande que l'on vote sur l'ordre du jour complémentaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du compte-rendu du 30 juin 2008

Mme GIAZZI demande si des remarques sont à faire sur ce compte-rendu.

M. LAURET explique qu'il était intervenu lors de la séance précédente sur le centre des SDF de la rue de Varize. Il s'était alors félicité du fait que M. Claude GOASGUEN, Maire du 16^{ème}, avait choisi de pérenniser ce centre. Il regrette que le compte-rendu n'évoque pas ce point plus largement. Il réaffirme donc sa satisfaction de voir le Maire du 16^e arrondissement s'intéresser à ces causes sociales.

Mme GIAZZI précise que cette intervention sera ajoutée au compte-rendu. Elle souligne également que Mme Dominique BAIGUINI a souhaité ajouter une précision au compte-rendu de la séance du 30 juin 2008. Elle a voulu préciser que, « suivant une étude, l'attractivité de Paris devait rester prioritaire, alors que certains bureaux de vote ont voté à 83 % pour Nicolas Sarkozy, et demande à M. le Maire de l'arrondissement de reconsidérer sa position sur la question des tours ». Mme GIAZZI souligne qu'aux paragraphes 2 et 4 du compte-rendu, il faut lire « Valérie HOFFENBERG » au lieu de « Valérie SACHS » et paragraphe 5, « Valérie SACHS » au lieu de « Valérie HOFFENBERG ». En l'absence de remarques supplémentaires de la part des conseillers d'arrondissement, le procès-verbal du 30 juin 2008 est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour peut être abordé.

2. DDATC 2008-109 : Subvention à l'association « Fondation les orphelins apprentis d'Auteuil » d'un montant de 5 000 euros.

Mme Laurence DREYFUSS, rapporteur

Mme DREYFUSS rappelle que cette Fondation, dont le siège se trouve 40, rue Jean de la Fontaine, existe depuis 1866. Elle souligne que cette association organise depuis deux ans, pendant tout le mois de décembre, les « Fêtes d'Auteuil ». Cette manifestation sur le thème de Noël, explique Mme DREYFUSS, est composée d'un marché de Noël, d'une crèche provençale, de concerts, de conférences, de manèges, d'ateliers et de spectacles de rue. 50 000 personnes environ se sont rendues à cette manifestation lors de la première édition. Mme DREYFUSS, compte tenu de l'intérêt de l'association, propose de lui attribuer une subvention de 5 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. DDATC 2008-128 : Subvention sur les Fonds du Maire du 16^{ème} arrondissement à l'association «Relais famille», d'un montant de 1 000 euros.

Mme Laurence DREYFUSS, rapporteur

Mme DREYFUSS rappelle que cette association a pour but de promouvoir et de développer les services rendus aux familles et aux personnes âgées. Elle souligne qu'elle intervient notamment dans le domaine social. Mme DREYFUSS propose de lui attribuer une subvention sur les fonds du Maire d'un montant de 1 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. **DVD 2008-160** : Approbation du programme 2008 d'aménagements de sécurité de carrefours éligibles aux subventions de la région Ile-de-France, et autorisation à Monsieur le Maire de Paris de solliciter les subventions correspondantes.
Mme Laurence DREYFUSS, rapporteur

Mme DREYFUSS mentionne que chaque année, des aménagements de sécurité de carrefours dont l'accidentologie est avérée, sont réalisés. Elle explique que ces aménagements sont susceptibles d'être subventionnés par la Région Ile-de-France à hauteur de 50 % du montant hors taxe des travaux au titre du programme régional de sécurité routière. Mme DREYFUSS souligne qu'en 2008, deux carrefours ont fait l'objet d'aménagements et peuvent être cofinancés par la Région. Il s'agit de l'amélioration des traversées piétonnes des rues des Bauches et de Boulainvilliers pour un montant hors taxe de 83 612 euros. Mme DREYFUSS explique que cet aménagement avait été demandé par les parents d'élèves des écoles Bauches et Gustave Zédé et par le Conseil de quartier Muette Sud. Elle ajoute que le carrefour avenue Mozart a aussi été concerné. Il a été mis aux normes de sécurité routière pour une traversée piétonne pour un montant hors taxe de 133 779 euros. Mme DREYFUSS rappelle que ce programme de sécurité de carrefours éligibles aux subventions de la Région doit être approuvé et que le Maire de Paris doit être autorisé à solliciter les subventions. Elle indique par ailleurs que le coût de ce programme est évalué à 2 557 000 euros TTC, soit 2 137 960 euros hors taxe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. **DVD 2008-168** : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer l'avenant n°2 à la convention de concession du 21 décembre 1976 avec la Société auxiliaire de parcs de la région parisienne pour proroger de neuf mois la concession du parc public de stationnement « PASSY » à Paris 16^e.
Mme Laurence DREYFUSS, rapporteur

Mme DREYFUSS rappelle que ce parc de stationnement, situé sous la rue de Passy a été mis en service le 2 octobre 1978, que sa capacité est de 374 places et qu'il est réparti sur six niveaux. Elle ajoute que l'ouvrage se compose d'un parc de stationnement public de 270 places, ouvert aux usagers horaires et aux abonnés et d'un garage comprenant 104 emplacements réservés. Elle explique que le parc public et le garage sont exploités dans le cadre d'une convention de concession accordée à la Société auxiliaire de parcs de la région parisienne, à savoir le groupe Vinci et que cette convention arrivera à échéance le 1^{er} octobre 2008. Mme DREYFUSS mentionne que pour assurer la continuité du service public à l'échéance de la convention de concession, une consultation est en cours de lancement. Cette dernière vise à retenir le futur délégataire qui aura en charge l'exploitation et la modernisation de cet ouvrage. Mais elle ajoute que les délais nécessaires aux études de faisabilité d'une nouvelle circulation verticale piétonne, débouchant en surface (rénovation de l'escalier et création d'un ascenseur aux normes PMR, Personnes à mobilité réduite) et de mise en conformité du dernier sous-sol de l'ouvrage (car la hauteur sous plafond est inférieure à deux mètres), ont conduit à devoir engager tardivement la procédure de consultation pour retenir un futur délégataire. Mme DREYFUSS indique que la prise d'effet du futur contrat ne pourra intervenir avant l'échéance de la concession actuelle. L'échéance de la concession du parc « Passy » sera ainsi portée au 1^{er} juillet 2009. Elle souligne que pendant la période de prolongation, le concessionnaire n'aura en charge que l'exploitation et l'entretien courant de l'ouvrage. Les 104 places de garage anciennement amodiées sont intégrées dans le périmètre de la concession du parc public. L'ensemble des places sera à usage de stationnement horaire et d'abonnements de différents types. Mme DREYFUSS demande donc aux conseillers de bien vouloir autoriser le Maire de Paris à signer l'avenant n°2.

Le projet est adopté à l'unanimité.

6. DEVE 2008-075 : Approbation du principe et des modalités de réalisation du marché négocié de travaux relatifs à l'aménagement des rivières et plans d'eau du bois de Boulogne (16^e).

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI souligne que conformément à la démarche de réduction de la consommation d'eau des espaces verts parisiens, les réseaux d'eau non potable des bois font l'objet d'études visant à économiser cette ressource par une évolution de leur fonctionnement. Mme BALDINI s'en félicite. Elle ajoute qu'à la suite d'un diagnostic du réseau d'eau réalisé en 2007, les secteurs nécessitant des réflexions urgentes ont pu être identifiés. Elle mentionne que compte tenu des volumes d'eau en jeu, l'une des actions à mettre en œuvre immédiatement concerne les travaux de restauration de l'étanchéité des lacs et rivières, à l'origine des plus grandes pertes. Mme BALDINI précise que pour la réalisation de cette opération, il est proposé aux conseillers de conclure un marché à bons de commande suivant la procédure de marchés négociés de travaux. Le marché sera passé à prix unitaire, révisable annuellement selon les clauses particulières du cahier des charges administratif. Mme BALDINI indique qu'il sera conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification. Il sera reconductible une fois pour un montant et une durée identiques. Elle ajoute que le montant du marché sera compris entre 550 000 euros et 1 650 000 euros TTC. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2008. Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet est adopté à l'unanimité.

7. DEVE 2008-103 : Autorisation de signer avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) la convention d'occupation mettant à sa disposition un terrain d'une superficie de 400m², dans le jardin du Ranelagh pour y exercer une activité de halte garderie.

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique qu'il s'agit d'une substitution de nom. Elle souligne que c'était l'Association Générale des Familles qui avait signé avec la Ville de Paris en 2007 une convention visant à l'autoriser à occuper une parcelle de terrain d'une superficie de 400 mètres carrés dans le jardin du Ranelagh pour réaliser une halte garderie. Elle précise que cette association a résilié ladite convention parce qu'elle a cédé la gestion de la halte garderie à une autre association, l'Union départementale des associations familiales, à compter du 1^{er} septembre. Elle propose de voter favorablement pour cette association qui vient en aide aux mères de famille.

Le projet est adopté à l'unanimité.

8. DEVE 2008-126 : Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société Climespace en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une installation de réfrigération et de refroidissement située dans la gare RER Auber (9^e).

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI rapporte que la société Climespace souhaite implanter une nouvelle centrale de production de froid, d'eau glacée, à l'emplacement actuel d'une installation de la RATP, située rue Auber. Elle indique que ces installations sont soumises à autorisation du Préfet de police au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Elle ajoute que cette autorisation est subordonnée aux résultats d'une enquête publique qui a eu lieu du 29 août au 19 septembre derniers à la Mairie du 9^e. Elle rapporte que dans le cadre de cette procédure, le Conseil de Paris est invité à émettre un avis sur l'installation projetée. Les services techniques de la Ville ont analysé la demande de

Climespace. Mme BALDINI mentionne que sur la base de cette analyse, il est proposé au Conseil de Paris de demander à l'exploitant de compléter son étude d'impact et de s'engager à ce que l'extension du réseau de distribution de froid n'engendre pas de besoins supplémentaires en climatisation de confort. Il devra également justifier du choix de la technique de refroidissement choisie en comparaison avec les autres techniques disponibles, apporter des éléments complémentaires détaillés concernant l'état initial, les impacts de l'installation et les mesures mises en œuvre pour limiter ces impacts relatifs à la qualité de l'air et à la biodiversité et préciser que les mesures acoustiques seront réalisées à réception des installations. Elle propose d'émettre un avis favorable.

Le projet est adopté à l'unanimité.

- 9. DAC 2008-155 : Signature de douze conventions avec douze théâtres parisiens dont le Théâtre du Ranelagh, membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé, relatives à l'attribution de subventions d'équipement d'un montant de 300 005 euros. M. Stéphane CAPLIEZ, rapporteur**

M. CAPLIEZ indique que la Ville de Paris, l'Etat et l'Association pour le soutien du théâtre privé préparent une nouvelle convention pour la rénovation de douze théâtres privés parisiens pour la période 2009-2011. Il précise que le 16^e arrondissement est concerné par le théâtre du Ranelagh qui a besoin d'une subvention de 5 836 euros pour mettre en conformité ses installations électriques. Il propose de donner un avis favorable à la signature de ces conventions.

Mme SALMAT indique qu'elle n'a pas trouvé dans le texte la convention concernant le théâtre du Ranelagh. Elle précise que le montant des travaux faisait suite à la convention sur le projet d'équipement concernant le théâtre Edouard VII.

M. CAPLIEZ propose de faire une recherche et souligne que le théâtre du Ranelagh est concerné. Il a interrogé la directrice. Il ne connaît pas bien la situation des autres théâtres. Il ajoute que le théâtre du Ranelagh, qui dispose de 322 places, rencontre de grandes difficultés. Actuellement, avec la crise économique, la programmation est réduite et il y a peu de spectateurs. M. CAPLIEZ encourage les conseillers à s'y rendre pour maintenir ce théâtre dans le 16^e sud.

Le projet est adopté à l'unanimité.

- 10. DJS 2008-030 : Signature d'une convention avec l'association « Office du mouvement sportif du 16^e arrondissement » (16^e) pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 19 000 euros. M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur**

M. HERVOUET des FORGES précise que chaque année une subvention annuelle aux OMS est proposée au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces associations à développer leur activité au profit des Parisiens. Les anciens statuts-types des OMS parisiens ont été abrogés en 2003 et chaque Office du Mouvement Sportif a adopté ses nouveaux statuts, à partir d'un statut-type proposé par le comité des OMS. Il ajoute que l'article 20 du nouveau statut-type prévoit que des conventions d'objectifs annuelles élaborées en étroite concertation avec chaque Mairie d'arrondissement, sont passées avec la Ville de Paris afin de préciser les actions proposées par chaque OMS dans le cadre de ses missions de coordination et d'animation des activités sportives dans l'arrondissement. Il indique que pour la saison sportive 2007-2008, une nouvelle convention rappelant les différentes actions réalisées par les OMS dans chaque arrondissement ont été établies afin de permettre le versement de la subvention annuelle de fonctionnement. Il ajoute que dans le 16^e arrondissement, les activités et les actions spécifiques proposées dans la précédente convention ayant été réalisées, une nouvelle convention est proposée pour la présente saison sportive afin de permettre le versement d'une subvention de 19 000 euros.

M. HERVOUET des FORGES précise que l'OMS du 16^e arrondissement rassemble 90 associations et organise ou co-organise chaque saison plus de vingt manifestations sportives, dont le Forum des Sports du 7 septembre dernier qui a connu un grand succès. L'OMS participe également à l'organisation du sport parisien de proximité à travers son action régulière avec le comité de Paris, comme pour la manifestation « Famillathlon » du 28 septembre prochain. Il souligne que l'OMS du 16^e a su se doter de ressources importantes qui représentent près de la moitié du budget annuel de cette association. M. HERVOUET des FORGES qualifie l'action de l'OMS de « para-municipale », tant elle contribue à l'intérêt général du sport de proximité dans l'arrondissement. Mais il indique que cette action reste fragile et soumise au renouvellement de la subvention municipale qui n'avait pas évolué depuis 2002. 25 000 euros ont été demandés par l'OMS du 16^e en 2008 ; une augmentation de 5,5 % qui ne reflète pas totalement la réalité de l'engagement de cette association est proposée par la Ville. M. HERVOUET des FORGES précise qu'il appelle de ses vœux une modernisation de l'attribution de la subvention de fonctionnement qui prendrait en compte des critères d'efficacité et de dynamisme pour les OMS de tous les arrondissements et plus largement pour les associations sportives à Paris. Il propose d'autoriser le Maire de Paris à signer avec l'OMS du 16^e arrondissement la convention annexée à la présente délibération et de lui attribuer une subvention annuelle d'un montant de 19 000 euros. La dépense correspondante sera imputée au titre du sport de proximité sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2008. M. HERVOUET des FORGES invite à délibérer et précise que compte tenu de son ancienne proximité avec cette association, il ne prendra pas part au vote.

Le projet est adopté à l'unanimité, M. HERVOUET des FORGES ne prenant pas part au vote.

11. DJS 2008-083 : Subventions à quatorze associations sportives du 16^e arrondissement d'un montant total de 26 750 euros.

M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur

M. HERVOUET des FORGES indique que sur la ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour le soutien à l'action sportive et associative, une partie du crédit est appliquée à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives parisiennes. Il souligne que l'aide apportée par la municipalité concerne le fonctionnement des associations sportives dont l'activité s'exerce principalement au profit des habitants du 16^e arrondissement qui perçoivent pour l'exercice 2008 une subvention inférieure à 5 000 euros. La détermination des subventions a tenu compte des activités proposées et de l'évolution du nombre de licenciés participants. M. HERVOUET des FORGES mentionne que dans le 16^e arrondissement, quatorze associations répondent à ces critères. Aucune de ces quatorze subventions proposées par la Ville n'a connu de majoration depuis 2006. Compte tenu des critères généralement admis de treize euros par adhérent, ces subventions sont environ de 15 % inférieures à ce qu'elles devraient être. M. HERVOUET des FORGES soumet à approbation l'attribution d'une subvention d'un montant total de 26 750 euros à ces associations.

Le projet est adopté à l'unanimité.

12. DFPE 2008-104 : Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association « ABC Puériculture » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie « Teddy Club » (16^e) d'un montant de 99 710 euros.

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT précise que par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2006, les termes d'une convention pluriannuelle signée avec l'association ABC Puériculture relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance, ont été approuvés. Elle ajoute que cette association est située au 73, boulevard Flandrin et est agréée pour une capacité de vingt places.

Elle mentionne que cette convention est d'une durée de trois ans et qu'elle viendra à échéance le 31 décembre 2009. Mme JUNOT propose que pour l'année 2008, un avenant n°2 à cette convention fixe la subvention à 99 710 euros, au profit de la halte-garderie. Elle propose qu'un avis favorable soit réservé à ce projet de délibération.

Le projet est adopté à l'unanimité.

13. DFPE 2008-105 : Signature d'une convention avec l'association « ABC Puériculture » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes (16^e) d'un montant de 65 457 euros.

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT mentionne que par délibération du 14 décembre 2005, les termes d'une subvention pluriannuelle à signer avec l'association « ABC Puériculture » ont été approuvés. Ils sont relatifs au fonctionnement d'une garde d'enfant à domicile au bénéfice des familles parisiennes situées 82 bis, rue Edouard-Vaillant, à Boulogne. Mme JUNOT souligne que ce service comporte deux volets :

- La sélection du personnel et sa mise en relation avec la famille qui l'emploiera.
- Le suivi de ce personnel par des visites mensuelles au domicile des familles et par des séances collectives d'information.

Cette convention d'une durée de trois ans est venue à échéance le 31 décembre 2007. Mme JUNOT propose pour l'année 2008 de signer une nouvelle convention d'une durée identique. Elle rappelle que cette association gère un service de garde d'enfant à domicile depuis le 14 février 1992. Elle indique qu'il est proposé, au vu du budget 2008, de fixer cette subvention à 65 457 euros. Mme JUNOT suggère de réserver un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet est adopté à l'unanimité.

14. DFPE 2008-217 : Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Association générale des familles du 16^e » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte garderie (16^e) d'un montant de 7 590 euros.

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT souligne que par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2006, les termes d'une convention pluriannuelle signés avec l'Association Générale des Familles du 16^e ont été approuvés. Ces termes sont relatifs au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé dans les jardins du Ranelagh et agréé pour une capacité de 28 places. Elle précise que cette convention, d'une durée de trois ans, viendra à échéance le 31 décembre 2008 et que pour cette année 2008, il est proposé de signer un avenant n° 2 à cette convention qui fixerait la convention au titre de 2008. Mme JUNOT ajoute qu'aucune des places de l'établissement n'est inscrite dans le contrat enfance. Elle mentionne qu'il est proposé de fixer la subvention de la Ville à 7 590 euros. Cette subvention compense en totalité les modifications intervenues dans les financements de la Caisse d'Allocations Familiales, consécutives aux directives nationales de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Mme JUNOT demande qu'un avis favorable soit réservé à ce projet.

Le projet est adopté à l'unanimité.

15. DFPE 2008-218 : Signature d'une convention passée avec l'association « Le jardin d'enfants de l'organisation des Nations Unies à Paris » pour l'attribution d'une

subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants (16^e) d'un montant de 29 790 euros.

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT mentionne que par délibération du 14 décembre 2005, les termes d'une convention pluriannuelle à signer avec l'association « Le jardin d'enfants de l'organisation des Nations Unies à Paris » ont été approuvés. Ils sont relatifs au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 40, rue Pierre Guérin et agréé pour une capacité de 69 places, dont 55 sont subventionnées par la Ville de Paris. Mme JUNOT souligne que cette convention d'une durée de trois ans est venue à échéance le 31 décembre 2007. Cet établissement qui fonctionne selon le calendrier scolaire ne bénéficie d'aucun financement de la Caisse d'Allocations Familiales. Elle ajoute que pour maintenir le nombre de places d'accueil dans le quartier où elle est implantée, il est proposé de pérenniser le soutien financier apporté par la Ville et de signer avec cette association une nouvelle convention d'une durée identique. Elle indique que le texte soumis à approbation reprend les dispositions de la précédente convention et introduit dans les modalités de financement une clause destinée à encadrer le financement municipal. Ces dispositions ont trait notamment aux obligations de l'association, aux contrôles effectués par la Ville de Paris, en particulier de l'utilisation par l'association de la subvention allouée. Mme JUNOT ajoute qu'il est proposé de fixer cette subvention à 29 790 euros et demande un avis favorable pour ce projet.

Le projet est adopté à l'unanimité.

16. DFPE 2008-313 : Signature d'une convention passée avec l'association « Union départementale des associations familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Jardin du Ranelagh » (16^e) d'un montant de 15 177 euros.

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT explique que l'UDAF de Paris, dont le siège est situé 28, place Saint-Georges dans le 9^e, a pour objet de créer et de gérer tout service d'intérêt familial et social conformément aux dispositions de l'article 3 du Code de la Famille. Elle ajoute que l'association s'est engagée à reprendre au 1^{er} septembre 2008 la gestion de la halte-garderie située dans les jardins du Ranelagh, créée en 1974, agréée pour 28 places depuis le 18 octobre 2006 et gérée jusqu'au 31 août 2008 par l'Association Générale des Familles du 16^e. Elle précise que cette reprise, qui prend effet au 1^{er} septembre 2008, fait suite à une décision du Conseil d'Administration de l'AGF du 16^e en date du 14 avril 2008, qui déclare ne plus être en mesure de poursuivre l'exploitation de la halte-garderie et autorise le transfert de son activité à l'UDAF de Paris. Afin d'assurer la continuité du service, l'association UDAF de Paris a sollicité de la Ville une aide financière pour le fonctionnement de la halte-garderie « Jardins du Ranelagh » afin de couvrir les dépenses de fonctionnement courant pour les quatre mois d'activité à compter du 1^{er} septembre 2008. Mme JUNOT stipule que compte tenu de l'intérêt local que cette structure représente pour les familles parisiennes, il est proposé de signer avec l'UDAF de Paris une convention qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la halte-garderie. Elle ajoute que le texte soumis à approbation reprend les dispositions de la convention signée en 2006 par l'AGF du 16^e pour le fonctionnement de la halte-garderie, y compris les modalités de financement. Ces dispositions ont trait notamment aux obligations de l'association, aux contrôles effectués par la Ville de Paris, et en particulier de l'utilisation par l'association de la subvention allouée. Les 28 places de l'établissement sont inscrites dans le contrat « enfance ». Mme JUNOT propose de fixer cette subvention à 15 177 euros, cette subvention compensant en totalité les réductions intervenues dans les financements de la CAF consécutives aux directives nationales de la Caisse d'Allocations Familiales. Elle suggère de donner un avis favorable à ce projet.

Le projet est adopté à l'unanimité.

**17. DPA 2008-226 : Approbation du principe d'indemnisation de la société COLAS Ile-de-France Normandie - Agence Bâtiment, en raison des préjudices subis par elle lors des travaux de construction de l'Ecole élémentaire, 63, rue Boileau (16^e).
Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

Mme JUNOT souligne que par délibération en date du 22 mai 2001, l'assemblée a approuvé le principe de réalisation d'une école élémentaire de sept classes et d'un local à l'usage de la Caisse des écoles 63, rue Boileau. Elle ajoute que par délibération des 23 et 24 septembre 2002, les modalités de passation du marché correspondant ont été approuvées et le Maire de Paris a été autorisé à signer ledit marché. Elle précise que par ordre de service du 18 mars 2003, l'entreprise a été invitée à démarrer les travaux le 14 avril 2003. Parallèlement, la Ville de Paris a déposé le 18 mars 2003 auprès du Tribunal administratif de Paris une requête aux fins de désignation d'un expert dans le cadre d'un référé préventif afin d'établir un état des lieux contradictoire avant et pendant l'exécution des travaux pour le cas où des désordres se produiraient ultérieurement sur des immeubles avoisinants. Mme JUNOT mentionne que les opérations d'expertise n'ont pas pu débuter avant le 11 juin 2003. Elle explique que le constat de l'état initial des avoisinants s'est achevé le 23 juin 2003, alors que l'entreprise COLAS IDF Normandie avait prévu dans son planning approuvé par le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de démarrer les terrassements le 2 juin 2003. Les travaux, objet du marché de l'entreprise COLAS, ont été interrompus et retardés indépendamment de sa volonté pendant une période de 21 jours calendaires, soit 15 jours ouvrés. Mme JUNOT rapporte que la société COLAS a fait valoir au cours du chantier qu'elle avait subi un surcoût du fait de l'allongement de la durée du chantier et de la mobilisation de ses équipes de travaux pour une durée supplémentaire à celle initialement prévue. La réclamation de l'entreprise COLAS vise ainsi la somme de 29 382 euros hors taxe, correspondant à l'application du taux de rémunération des personnels concernés sur 15 jours.

Mme JUNOT ajoute qu'afin de mettre un terme à ce litige, le maître d'ouvrage a décidé d'entamer des négociations avec l'entreprise. La Ville de Paris a reconnu que l'allongement de la durée du chantier avait mobilisé les équipes sur une durée supplémentaire mais elle a fait valoir que les différents personnels concernés n'avaient pas nécessairement été mobilisés à temps complet. Mme JUNOT explique que la société COLAS a accepté les termes de la négociation exprimés par le maître d'ouvrage. Suite à la notification le 29 septembre 2005 du décompte général et définitif du marché et afin de ne pas risquer de se voir opposer la forclusion de sa réclamation par le maître de l'ouvrage, la société COLAS a fait parvenir le 25 octobre 2005 un mémoire en réclamation tenant compte de l'accord négocié. L'indemnité accordée par la Ville de Paris à l'entreprise COLAS IDF Normandie a été arrêtée à un montant forfaitaire et définitif de 18 882, 36 euros, soit 64, 26 % de la demande initiale. Mme JUNOT souligne que ce montant ne concerne pas le remboursement de prestations, mais le remboursement du préjudice subi ; le texte du contrat de transaction est joint à la délibération et la dépense correspondante sera imputée au chapitre 67 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2008 ou suivant. Mme JUNOT demande qu'un avis favorable soit réservé à ce projet de délibération.

Le projet est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN, Maire du 16^e arrondissement, qui n'était pas présent en début de séance, prend la présidence de la séance du conseil d'arrondissement.

M. GOASGUEN présente ses excuses pour son absence en début de séance. Une manifestation importante nécessitait sa présence. Il s'agit d'une exposition remarquable, située dans la pièce de la Rotonde et présidée par Mme Simone WEIL.

**18. DJS 2008-365 : Autorisation donnée à la Fédération française de tennis de lancer une consultation de concepteurs en vue d'une extension du stade Roland-Garros (16^e).
M. Claude GOASGUEN, rapporteur**

M. GOASGUEN souligne que ce sujet a été longuement débattu dans la presse. Il souhaite qu'il n'y ait pas d'ambiguïté concernant l'extension de Roland-Garros : le site doit rester à Paris. Il mentionne que le problème de la concurrence, posé par Madrid qui semble décidée à vouloir reprendre une place importante dans les tournois internationaux, justifie que les élus du 16^e arrondissement comme ceux de Paris veuillent conserver Roland-Garros et l'aménager de manière à ce que l'équipement puisse rester l'une des cinq pièces maîtresses des tournois internationaux de tennis. Il ajoute qu'une autre question, locale, se pose.

Une proposition a en effet été déposée par la Fédération Française de Tennis pour installer en lieu et place d'un stade, le stade Georges-Hébert, un établissement de 15 000 places qui pourrait répondre, selon la Fédération de tennis, aux normes internationales posées. M. GOASGUEN estime que sur ce sujet, il n'y a pas à avoir d'avis particulier.

Il souligne avoir lu avec attention le projet déposé par le Maire de Paris, a rencontré le Maire de Paris et Mme HIDALGO. Il rapporte que lorsque la première discussion avait eu lieu sur cette possibilité d'un changement d'affectation du stade Georges-Hébert, il avait précisé que le sport de proximité pratiqué sur ce stade concernait 4 000 scolaires venant de lycées divers, Claude Bernard, La Fontaine, Jean-Baptiste Say, le lycée de Boulogne. Il avait également souligné que le sport associatif tenait aussi une place importante. Le problème s'était alors posé dans les mêmes termes en ce qui concernait la transformation du stade Jean Bouin.

M. GOASGUEN rappelle que l'idée d'envisager des transformations profondes avait été acceptée, à condition que l'exercice du sport de proximité, le fondement même de l'activité sportive, ne soit pas abandonné au profit du sport professionnel. Ce dernier n'est en effet que la conséquence du sport de proximité. Claude GOASGUEN ne souhaitait alors pas que pour le « sport spectacle », l'activité sportive de proximité soit dénaturée. L'idée de l'installation d'un éventuel remplacement sur l'hippodrome d'Auteuil avait alors été partagée, à Gauche, comme à Droite.

M. GOASGUEN stipule qu'un certain nombre de projets ont été évoqués et que les négociations continuent mais qu'il n'existe aucune certitude, quoi qu'en dise la Mairie de Paris, qui semble elle-même avoir des doutes. Il ajoute que l'hippodrome d'Auteuil a des activités, situées au cœur du Bois de Boulogne. Ces activités répondent à des critères d'environnement et des critères sportifs. Il reconnaît que l'arrivée de 4 000 personnes au moins sur un aménagement de stade au sein de l'hippodrome d'Auteuil, peut poser des problèmes. Il souligne que la Mairie de Paris avait pensé remplacer tout cela par des installations pouvant recevoir l'agrément des commissions administratives, connues pour leur caractère sourcilieux, notamment sur les questions de gazon artificiel.

M. GOASGUEN ajoute que tout ceci sera très difficile à obtenir. Selon lui, il est difficile de s'engager sur un tel projet. D'autres solutions sont envisagées, qui seront débattues en Conseil de Paris. Claude GOASGUEN évoque la couverture du cours central, qui est une extension. Il rappelle que la presse a évoqué les grandes difficultés de la Fédération Française de tennis. Son Président, même si la présomption d'innocence est respectable, a dû annoncer qu'il ne se représentera pas aux élections du mois de février, ce qui, dans une Fédération assez riche, a suscité immédiatement un certain nombre de candidatures. M. GOASGUEN se demande si ce partenaire ne changera pas d'avis. Le vote précédent, rapporte-t-il, a été unanime mais un certain nombre de candidats remettent en cause le choix fait précédemment. La situation est donc incertaine. Certains scolaires et certaines associations peuvent en effet se retrouver dans la situation insensée de ne pas disposer de site de remplacement, et ce, bien que la Mairie de Paris se soit engagée à trouver une solution. Il ne tient pas à ce que des scolaires soient obligés de se rendre dans le 17^e arrondissement alors que des installations sportives existent dans le 16^e. Il ajoute qu'il n'y a pas non plus de certitude concernant la décision de la Fédération Française de Tennis, et qu'au vu de ces conditions, il ne souhaite pas s'engager dans cette opération. Il rappelle qu'il souhaite que le stade Roland-Garros conserve son statut international

mais que l'incertitude est grande concernant le sport de proximité et la décision de la Fédération Française de Tennis. Il souligne que certains accuseront la Mairie du 16^e de faire preuve d'un conservatisme excessif. Certains riverains ne sont pas enthousiastes à l'idée qu'une autre salle soit installée à proximité du Parc des Princes et à l'idée d'une augmentation du stade Jean Bouin. Mais, pour avoir discuté longuement avec Jean-François LAMOUR, ancien Ministre des Sports, M. GOASGUEN est persuadé qu'il faut en priorité étendre les infrastructures de Jean Bouin. Il a plaidé cette cause au groupe UMP du Conseil de Paris et l'ensemble du groupe votera contre la proposition qui est faite. Il mentionne que si cette proposition passe, cela permettra de démarrer des travaux, utiles ou inutiles. Cette décision n'est pas définitive, souligne-t-il, mais il ne souhaitait pas que le Conseil d'arrondissement soit accusé d'avoir entamé un processus qui d'ailleurs, selon lui, l'est déjà très largement. M. GOASGUEN a noté avec attention les déclarations de Mme HIDALGO, de Bertrand DELANOE, du Conseiller de Paris du 16^e. Il a bien perçu un bémol qui s'est introduit dans la détermination initiale. Il a été dit que ce projet devait être examiné mais qu'il connaîtrait sans doute des modifications profondes.

M. Claude GOASGUEN demande à ce que cette délibération soit repoussée, avant d'aborder le débat au Conseil de Paris.

M. Bernard DEBRE souligne qu'il est d'accord avec ce vote contre. Il y a, selon lui, trop d'incertitudes dans ce dossier, qui est mal ficelé. Il faudra rappeler en préambule au Conseil de Paris que Roland-Garros doit être conservé. Ce site de 8,5 hectares, tout petit, est en concurrence avec Madrid et il est emblématique du quartier et du pays. M. DEBRE préconise de souligner que la Mairie du 16^e souhaite conserver Roland-Garros mais que d'autres solutions que celles proposées sont demandées.

M. David ALPHAND mentionne que la Mairie n'est qu'au premier set de ce match, qu'elle doit remporter la première manche et qu'un deuxième set aura lieu ensuite au Conseil de Paris. Selon lui, ce projet concilie imprévision et absence de vision de la part de Bertrand DELANOE. Imprévision car le déplacement des associations et des scolaires qui pratiquent le sport régulièrement sur le stade Georges-Hébert, n'a absolument pas été préparé. Il ajoute qu'avec 500 mètres entre le stade Georges-Hébert et l'enceinte principale du stade de Roland-Garros, il s'agirait presque, de la même manière, de dire aux supporters du PSG que la première mi-temps du match se déroulera au Parc des Princes et que pour la seconde, ils devront sortir et se rendre de l'autre côté à Jean Bouin. Selon lui, c'est révélateur de l'absence de consistance de cette logique. C'est également révélateur d'une absence de vision, car soit il est considéré qu'il est possible de rénover l'enceinte existante du stade de Roland-Garros, soit les autorités du tennis stipulent que 8 hectares sont une surface trop petite et dans ce cas-là, le Maire de Paris aurait probablement eu raison de raisonner à l'échelle du « Grand Paris ». M. ALPHAND souligne que Bertrand DELANOE raisonne toujours en termes de Paris intra-muros sans jamais se poser la question du Grand Paris qui est pourtant l'enjeu des prochaines années. Il considère ce projet comme « ringard » et ne souhaite pas que les conseillers se prononcent en sa faveur. Pour lui, ce projet est tellement mal ficelé qu'il a lu dans la presse que M. MANO avait l'intention de s'abstenir ce soir. Il ajoute qu'il attend avec impatience la prise de parole des membres du groupe socialiste.

Mme Ghislaine SALMAT souligne qu'elle est surprise de cette position qui consiste à être plutôt favorable à l'extension de Roland-Garros. Il lui avait semblé que durant toute la campagne des municipales, il avait été hostile à ce projet. Elle mentionne que compte tenu de l'intérêt général et de l'intérêt des habitants du 16^e arrondissement, de la situation actuelle de la Fédération Française de tennis et de son étiquette politique, elle souhaite ne pas participer au vote. Mme SALMAT estime qu'il risque d'y avoir une utilisation politicienne de certaines prises de position au Conseil de Paris ou dans la presse et le regrette.

M. Thomas LAURET ajoute que ce projet est encore à un stade préliminaire puisque des études doivent être faites. Il souligne qu'il faut être attentif à l'évolution dans le 16^e du service public sportif. La manière dont la Fédération Française de Tennis a rédigé son cahier des charges suppose que sur le stade Georges-Hébert il n'y ait que du tennis. M. LAURET estime que ce choix est discutable. Selon lui, il est envisagé de déplacer sur l'hippodrome d'Auteuil un certain nombre d'activités, alors que des sports comme le basketball ou le handball, très souvent

pratiqués par des collégiens ne trouvent pas nécessairement leur place à l'hippodrome d'Auteuil. Il ne voit donc pas pourquoi ce projet ne comprendrait que des installations dédiées au tennis sans qu'elles puissent être mises à disposition des lycéens du 16^e. M. LAURET décide donc de ne pas prendre part au vote, tout en réaffirmant l'importance pour la France et pour Paris de Roland-Garros et la capacité de la Fédération Française de tennis à réaliser des constructions harmonieuses, qui allient les impératifs d'urbanisme et tout ce qui a trait à la nature.

M. Pierre GABORIAU souligne qu'il partage l'analyse faite par M. le Maire et M. le Député. Il a suivi ce dossier en tant qu'ancien Adjoint au Maire chargé des sports et il voudrait le replacer dans un cadre général. Il faut, selon lui, avant tout défendre le sport de proximité. Il rappelle que M. le Maire a même envisagé globalement tout le quartier d'Auteuil et qu'il a récemment demandé au Maire de Paris de mettre en place une commission consultative avec les autorités de Roland-Garros, de Jean Bouin, d'Auteuil, de Molitor, du Parc des Princes et du rugby. Cette consultation aurait dû avoir lieu depuis longtemps. M. GABORIAU mentionne qu'il faut avoir une vue d'ensemble. Auteuil devrait être une solution de remplacement pour ce qui a été perdu il y a longtemps, à savoir le terrain de football du Fonds des Princes. M. GABORIAU affirme être heureux de voir que tous les conseillers sont unanimes pour défendre le sport de proximité, scolaire ou associatif. Il ajoute qu'il ne partage pas du tout l'analyse de M. ALPHAND sur l'idée d'exporter Roland-Garros dans le Grand Paris. Roland-Garros est un équipement important pour l'image internationale de la capitale. En tant qu'ancien adjoint du développement économique de Paris, il considère que c'est également important sur le plan économique pour Paris. En 2007, la ville a bénéficié de 245 millions d'euros de revenus grâce à Roland-Garros. Elle a employé 572 personnes à temps plein du fait du tournoi de tennis. M. GABORIAU rappelle au Conseil d'arrondissement que ces chiffres ne sont peut-être pas énormes mais qu'ils comptent tout de même.

M. David ALPHAND souhaite ajouter des précisions notamment sur l'intervention des représentants du groupe socialiste. Pour lui, l'embarras lié à ce dossier vient de la précipitation avec laquelle le Maire de Paris a inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement et du prochain Conseil de Paris ce projet de délibération. Il affirme avoir été assez surpris d'entendre Mme HIDALGO la semaine dernière en conférence de presse répondre aux journalistes que ce projet a dû être inscrit à l'ordre du jour parce que le temps presse. M. ALPHAND rappelle que la réflexion dure depuis deux ans et que les études ont été réalisées. Ce projet de délibération est inscrit au mois de septembre 2008 alors que dans quatre mois un nouveau président sera élu à la tête de la Fédération Française de tennis. M. ALPHAND estime qu'un projet de 120 millions d'euros ne doit pas être traité dans la précipitation, d'autant que la plupart des candidats putatifs à la succession de M. BIMES ne seront pas favorables à ce projet d'extension. M. ALPHAND considère qu'il y a une difficulté dans la méthode de travail adoptée par le Maire de Paris. Concernant l'intervention de Pierre GABORIAU, il se dit tout à fait favorable au maintien dans le site historique, Porte d'Auteuil, de Roland-Garros. S'il fallait, en termes de rang et de statut international de cette quatrième levée du Grand Chelem, envisager un déplacement de site, M. GABORIAU estime qu'il ne faut pas fermer la porte. Mais il réaffirme son souhait que l'équipement reste Porte d'Auteuil.

M. Jean PEYRELEVADE souligne qu'il ne suivra pas la recommandation du Maire et qu'il s'abstiendra. Il se dit heureux de constater que tous les élus sont favorables à ce que la France conserve un tournoi du Grand Chelem. Il souhaite néanmoins formuler une double critique. Il regrette d'une part que le Conseil ne soit pas saisi d'études différentes sur des projets à géométrie variable et trouve d'autre part très paradoxal de refuser par principe une étude de conception, financée par ailleurs par la Fédération Française de tennis. Car selon lui, si la Fédération française décide finalement de changer de projet lorsqu'un nouveau Président sera élu, elle en a le droit car il s'agit de ses finances. M. PEYRELEVADE craint qu'il ne se passe pour Roland-Garros ce qui se déroule sur un certain nombre d'équipements, à savoir une discussion vive sans avoir procédé aux études permettant de connaître réellement le sujet en question. L'extension de Roland-Garros, le cours couvert, nécessitent une étude de conception. M. PEYRELEVADE craint un affrontement de méthodes qui ne soit pas très fructueux. Pour toutes ces raisons, il préfère s'abstenir.

M. Yves HERVOUET des FORGES stipule que le 16^e arrondissement ne veut pas du projet sur le

site Georges-Hébert, même s'il est réalisable. Ce site est utilisé par le sport de proximité et il estime qu'il sera difficile d'en retrouver un ailleurs.

M. Jean PEYRELEVADE souligne que ceci conforte son opinion et que si son collègue poursuit sur cette voie, il l'incitera presque à voter pour la délibération. Il craint que son collègue soit fondamentalement contre l'extension de Roland-Garros.

M. GOASGUEN souhaite répondre de façon un peu plus nuancée que M.HERVOUET des FORGES qui a le mérite de la pugnacité. Il rappelle que la Mairie est favorable à l'extension. Mais il note que dans les projets proposés, seule une extension est envisagée. Or d'autres dossiers d'étude sont en préparation et notamment sur la couverture du cours central et éventuellement de l'extension de ce cours central. Le problème, selon lui, n'est pas celui du caractère discriminant, obligatoire et dramatique de cette délibération. Il conçoit qu'une étude ne changera pas à terme. Il ne souhaite pas que soit oubliée la première priorité du sport : le service public. La Mairie de Paris a d'abord un devoir de service public, notamment à l'égard des scolaires.

M. GOASGUEN ne souhaite pas que les élus abandonnent ce service public sans avoir d'assurance qu'ils pourront le remplir et en donnant l'impression que le sport spectacle passait avant le service public. Il rappelle l'intention de la municipalité de lancer sur le quartier d'Auteuil un comité de pilotage consultatif important. Il trouve bonne l'initiative qui consiste à associer le 16^e arrondissement à une évaluation urbanistique de l'ensemble des implantations décousues dont il avait été doté depuis plusieurs années. La Direction de la construction annonçait la gare, celle de l'urbanisme Molitor, la Direction des sports parlait de Jean Bouin, puis de l'extension de Roland- Garros.

M. GOASGUEN affirme que le quartier d'Auteuil sera profondément transformé. Il faut selon lui essayer d'en faire quelque chose de positif pour l'ensemble des Parisiens. Il rappelle sa dernière proposition sur la gare d'Auteuil. Il n'est pas hostile à la création de logements sociaux. Il a proposé à M. MANO que la conception de l'urbanisme qui consiste à mettre onze étages à la gare d'Auteuil soit abandonnée, que plus de logements sociaux soient construits mais sans réaliser plus de six à sept étages. C'est conforme à la tradition urbanistique de la Porte d'Auteuil. Il ne souhaite plus entendre que le 16^e arrondissement se bat contre la création de logements sociaux. Il proposera à Mme HIDALGO davantage de logements sociaux à la gare d'Auteuil mais en respectant l'environnement urbanistique.

M. GOASGUEN souhaite faire du quartier d'Auteuil une zone agréable. Pour le moment, une impression d'inachevé est perceptible. Or ce quartier mérite un coup de projecteur. Il assure que l'extension de Roland-Garros sera intégrée dans ce schéma urbanistique. Il souhaite, avec Jean-François LAMOUR, que Roland-Garros reste un grand tournoi international. Il défendra l'extension de Roland-Garros mais sans négliger le service public.

Mme Ghislaine SALMAT souhaite revenir sur le sujet de la gare d'Auteuil. Elle rappelle que le terrain a été acquis à un certain coût, à 72 millions. Compte tenu de ce coût et du PLU, les mètres carrés ont été réduits de façon à être nettement inférieurs à ce qui était possible lors du PLU. En revanche, elle souligne que s'il est possible de faire rembourser une partie des montants versés à l'Etat et déjà réglés, il sera alors aisé d'envisager une réduction du nombre d'étages de la surface construite et d'augmenter le nombre de logements sociaux.

M. Claude GOASGUEN affirme connaître l'argument et suggère de faire des économies sur les préemptions à taux ridiculement chers exercés dans le 16^e arrondissement. Il affirme que si Mme SALMAT souhaite équilibrer le dossier et ne pas faire de l'argent sur la gare d'Auteuil au détriment de la qualité du logement social, il lui recommande d'abandonner une partie de l'argent gaspillé dans des immeubles achetés dans le 16^e arrondissement qui sont, de plus, habités. Il l'incite à employer réellement l'argent et à ne pas rechercher le bénéfice sur la gare d'Auteuil. Il l'invite à réaliser du logement social de qualité, pas du logement social occupé, baptisé ainsi par la préemption, et pas pour équilibrer les comptes avec la COGEDIM parce que cette dernière a besoin de réaliser des bénéfices. M. GOASGUEN lui souhaite beaucoup de courage pour défendre cette position.

Mme Ghislaine SALMAT répond à M. GOASGUEN que le foncier n'est pas aussi important que cela dans le 16^e arrondissement. Disposer de logements sociaux suppose de les trouver où cela est possible, y compris en faisant de la préemption sur des immeubles existants.

Mme Dominique BAIGUINI rappelle que tout le monde est attaché au site de Roland-Garros et au charme de la terre battue. Elle a discuté avec des associations de parents d'élèves de lycées et collèges concernés. Ils lui ont fait remarquer qu'envoyer des enfants à l'autre bout de l'arrondissement lorsqu'ils ont deux heures de sport suppose au final, une fois les trajets décomptés, de faire trente minutes de sport. Cette organisation se ferait au détriment du sport. Il est envisagé d'utiliser des bus ou des cars. Mais cette solution, en termes d'environnement et de coût ne lui semble pas viable. Les parents ont prêché pour le bon sens et lui ont demandé d'en faire état.

M. Etienne de GIBON approuve le projet de la gare d'Auteuil. Une crèche ou une école lui paraissent judicieux. De nombreux logements manquent et ce projet permettrait la création d'un équipement social.

Mme Ghislaine SALMAT souligne qu'une crèche est prévue ainsi qu'une bibliothèque.

M. Thomas LAURET affirme que l'école située à l'angle de la rue Erlanger et du boulevard Exelmans mérite également d'être refaite et agrandie.

M. GOASGUEN appelle à voter sur cette délibération.

La délibération est votée contre à la majorité, 2 conseillers Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote, 1 abstention, M. PEYRELEVADE.

19. DEVE 2008-124 - DJS 2008-386: Approbation des modalités d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil dans le Bois de Boulogne à Paris 16^e.

M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur

M. GOASGUEN souligne que cette question est liée à l'urbanisation du quartier d'Auteuil. Il mentionne que l'aménagement de l'hippodrome d'Auteuil serait l'idéal. Il ne s'agit que d'une réparation des installations perdues les années passées. Cette question doit être posée devant la Commission des sites et diverses commissions administratives qui ne semblent pas être enthousiastes vis-à-vis de ce projet.

M. GOASGUEN rappelle que le stade Jean Bouin est une autre pomme de discorde entre la Mairie de Paris et la Mairie du 16^e. Le sujet sera, selon lui, difficile à régler devant la Commission d'urbanisme. Il se dit prêt à discuter. Mais il précise que Jean Bouin n'est pas uniquement un stade de rugby. C'est une concession où coexistent des pratiques sportives différenciées, une piste d'athlétisme, le hockey, le judo. Il n'est pas possible selon lui, sur une étude d'attribution de marché, de considérer que l'hippodrome d'Auteuil doit devenir le substitut à la transformation de Jean Bouin. Il proposera de retirer cette phrase devant le Conseil de Paris et aura alors un vote positif. Mais tant qu'il sera considéré que l'hippodrome d'Auteuil doit remplacer Jean Bouin, il s'y opposera. Le projet de Jean Bouin risque de poser de réels problèmes financiers puisque la somme de 150 millions d'euros semble d'ores et déjà dépassée, et de réels problèmes d'intérêt général. M. GOASGUEN considère que l'augmentation du stade Jean Bouin ne répond pas à un critère administratif fondamental et il le fera valoir devant les tribunaux administratifs. Ce critère est celui de l'intérêt général que la commune aurait à passer d'un stade de 12 000 places à 20 000 alors que le stade de Charlety est vide. M. GOASGUEN suggère de ne pas voter négativement mais de s'abstenir. Il estime nécessaire de demander à la Mairie de Paris, lors du débat au Conseil de Paris, de bien vouloir retirer l'allusion au stade Jean Bouin, ce qui entraînera alors un vote beaucoup plus favorable.

M. HERVOUET des FORGES souhaite ajouter quelques précisions. Il rappelle que cette convention

d'une durée de vingt ans a été signée le 18 octobre 2006 entre le Maire de Paris et l'association France Galop. Elle a pour but de concéder à l'association le droit d'occuper les terrains et les bâtiments constituant l'hippodrome d'Auteuil et de Longchamp à des fins d'activités hippiques. Il mentionne qu'au titre de cette convention, il est prévu que les trois pelouses de l'hippodrome central d'Auteuil soient rétrocédées à la Ville de Paris permettant ainsi de reloger certaines activités sportives du stade Jean Bouin, notamment la piste d'athlétisme et le terrain de hockey. Il ajoute que le projet ouvre les pelouses de l'hippodrome au public pour le développement des activités récréatives de plein air, de promenade, de détente et sportives. L'objectif principal était de rouvrir l'hippodrome aux Parisiens en actualisant l'espace aux usages de ce 21^e siècle. Par délibération en date du 19 décembre 2007, le Conseil de Paris a approuvé le programme d'aménagement des pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil dans le Bois de Boulogne ainsi que le principe et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

M. HERVOUET des FORGES mentionne également que la commission d'appel d'offre a classé les dix candidats recevables lors de sa séance du 15 juillet 2008. Il souligne que la Mairie du 16^e arrondissement est appelée à autoriser le Maire de Paris à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate et à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 1 537 000 euros. En réalité, le coût d'investissement prévisionnel de cet aménagement est de 24 millions d'euros. M. HERVOUET des FORGES voit là un problème d'envergure où la concertation et le débat doivent être un préalable en particulier avec les futurs utilisateurs. Il estime que cette concertation doit être approfondie. Il souligne par ailleurs que les trois pelouses centrales sont destinées à reloger certaines activités sportives du stade Jean Bouin. Il s'agit de la piste d'athlétisme avec une aire de saut, du terrain de hockey sur gazon et d'un terrain de rugby d'entraînement. Un terrain de football (que l'arrondissement a construit il y a vingt ans) sera également construit mais il n'est pas précisé s'il sera aux normes, ainsi que des vestiaires et un parcours de santé. Pour M. HERVOUET des FORGES, le 16^e arrondissement manque effectivement d'un terrain de football aux normes, de gymnases et de lignes d'eau.

Il ajoute que ce projet est attendu par de nombreux utilisateurs sportifs. Il sera bien employé tant la demande en sport de proximité est forte dans le 16^e arrondissement. Mais ce projet ne répond que partiellement aux attentes et constitue pour la ville un équipement de remplacement, moins bien situé, moins utilisable puisqu'indisponible entre quarante-cinq et cinquante jours par an compte tenu du calendrier des courses qui constituent l'activité du concessionnaire de l'hippodrome. M. HERVOUET des FORGES précise donc que le Conseil d'arrondissement n'est pas très favorable au relogement des équipements sportifs qu'il préférerait conserver dans l'écrin omnisports du stade Jean Bouin. Une autre délibération mentionne également cet équipement de l'hippodrome d'Auteuil comme un remplacement du site Georges-Hébert. Il ajoute que les pelouses centrales de l'hippodrome sont actuellement occupées par une société de golf qui emploie 54 salariés et reçoit 500 visiteurs chaque jour dont des classes primaires de l'arrondissement en initiation. Aucune proposition d'aménagement et de relogement n'a été mise en œuvre par la Ville, le projet du transfert à Longchamp n'étant plus d'actualité.

Enfin, M. HERVOUET des FORGES souligne que la Commission des sites qui doit autoriser ou non ce projet compte tenu de la qualité environnementale et l'obligation de la conservation du paysage global d'Auteuil, ne s'est toujours pas réunie. Elle est prévue pour le 9 décembre prochain. Il rappelle que le sport de proximité dans le 16^e souhaite ardemment de nouveaux équipements, mais qu'il est souhaitable surtout de ne pas perdre ceux dont il dispose et pourquoi pas sur les pelouses d'Auteuil. Mais pour lui, la délibération proposée apparaît prématurée car le projet est perfectible. Il s'associe à l'abstention.

M. LAURET note avec satisfaction qu'il s'agit d'une abstention et non d'une négation. Son groupe sera favorable à cette délibération car le projet est beaucoup plus avancé. Le choix de la maîtrise d'œuvre qui a nécessité beaucoup de concertations, a été fait. La logique de service public, y compris sportive, est respectée. Pour lui, ce projet permet de retrouver un certain nombre d'équipements que la Mairie regrettait, aux riverains d'accéder à un espace de pique-nique sur la pelouse centrale, à une promenade, à un parcours sportif de trois kilomètres et à la re-localisation du terrain de hockey. M. LAURET trouve que cet aménagement est positif, même

si l'idéal urbanistique n'est pas atteint. Il lui paraît important que ce projet arrive rapidement à son terme.

M. ALPHAND ne souhaite pas donner le sentiment de s'acharner sur le Maire de Paris mais il déplore une politique des « poupées russes ». Il trouve curieux que soient insérées dans un projet de délibération plutôt anodin trois lignes qui concernent un autre projet. Cela donnerait selon lui le sentiment, si cette délibération était adoptée, que le second projet est également avalisé. Il trouve que cette politique manque de coordination, ce qui ne l'étonne pas puisque le Maire de Paris mène une autre campagne et s'intéresse peut-être moins aux affaires parisiennes. Il considère qu'en matière d'équipements sportifs, il y a une absence de vision qui a déjà été perçue sur Roland- Garros, puis maintenant sur Jean Bouin et se félicite que le Maire ait demandé un comité de pilotage pour tenter de remettre de l'ordre dans ces projets.

M. HERVOUET des FORGES mentionne que des équipements de proximité sont attendus dans l'arrondissement et que l'hippodrome d'Auteuil est une solution. Sur la forme néanmoins, certaines choses sont particulières et notamment le fait que la commission des sites ne se soit toujours pas prononcée. Il est étrange, selon lui, que les élus de Paris votent avant la Commission des sites. Il estime également que ce dossier doit être retravaillé au niveau des équipements sportifs pour rendre un service plus important au sport de proximité de l'arrondissement. La relation avec le stade Jean Bouin est un problème, car les équipements ne seront pas les mêmes.

M. Pierre GABORIAU s'associe à ce qui a été dit précédemment. Dans la précédente mandature, il avait présenté le renouvellement de concession de Jean Bouin et de France Galop. Il souligne que c'est le problème de l'affiliation entre Jean Bouin et Auteuil qui suscite les doutes. Il suggère de demander au Conseil de Paris comment il est possible, à partir du moment où le Conseil d'arrondissement a été consulté pour une concession il y a deux ans et qu'elle a été renouvelée à Jean Bouin pour vingt ans, d'envoyer une lettre de dénonciation de concession sans repasser par un vote du Conseil du 16^e et du Conseil de Paris. M. GABORIAU trouve cette procédure anormale.

M. GOASGUEN met au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à la majorité, Mme SALMAT et M. LAURET votant pour, les autres conseillers s'abstenant.

20. Le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement

M. GOASGUEN souligne que le règlement intérieur proposé a quasiment été recopié. Ce règlement reprend lui-même le Code Général des Collectivités Territoriales sans citer les articles un peu fastidieux. Il avait pensé proposer un règlement intérieur qui ne fasse référence qu'aux articles du Code mais il aurait fallu l'acheter à chacun des Conseillers. Cela aurait coûté cher à l'arrondissement. Le Code Général des Collectivités Territoriales a donc été recopié en reprenant pratiquement tout ce qui se fait dans des mairies d'opposition ou de la majorité, notamment du 19^e arrondissement.

Mme Ghislaine SALMAT affirme qu'elle votera en faveur de ce nouveau règlement intérieur. Mais elle a eu la surprise de recevoir, jeudi soir, un grand paquet de délibérations et de textes à lire, ce qui ne donne que deux jours ouvrés pour pouvoir appeler les personnes concernées. Elle souhaite demander aux services s'il est possible de recevoir les documents et l'ordre du jour un peu plus tôt, même si l'obligation est de les envoyer dans les cinq jours.

M. Claude GOASGUEN répond que s'ils étaient envoyés plus tôt par la Ville de Paris, ils seraient distribués plus tôt aux élus. Il souligne qu'il sera bientôt possible d'obtenir sur Internet la plupart des délibérations beaucoup plus tôt et que cette solution permettra d'économiser du papier. Il reconnaît qu'il aurait pu envoyer le règlement intérieur plus tôt mais que les autres textes sont envoyés tard par la Mairie de Paris.

M. Thomas LAURET revient sur le propos de M. GOASGUEN qui soulignait que le règlement intérieur avait été « quasiment » recopié et souhaite savoir s'il y a tout de même eu des modifications.

M. Claude GOASGUEN répond que non. Il précise que les droits de l'opposition sont une copie conforme du règlement du 19^e arrondissement. Puis il appelle au vote.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

21. DLH 2008-058 : Location au bénéfice de Paris Habitat - OPH, par bail emphytéotique, d'une emprise de terrain faisant partie de la propriété communale située 45/47, avenue du Maréchal Fayolle (16^e).
M. Marc LUMBROSO, rapporteur

M. Marc LUMBROSO explique qu'il s'agit de délibérer sur la location au bénéfice de Paris Habitat - OPH par bail emphytéotique d'une emprise de terrain faisant partie de la propriété communale située 45/47 avenue du Maréchal Fayolle. Ces terrains ont fait l'objet d'un plan de lotissement. Les lots 1, 3 et 4 ont été affectés à la Direction de la jeunesse et des sports qui a réalisé un programme d'équipements sportifs comprenant une piscine, un gymnase et un cours de tennis. Il ajoute que leur appartenance au domaine public n'est pas contestable. Les lots 9, 10 et 11 font partie du domaine privé de la Ville de Paris, Paris Habitat - OPH prévoyant de réaliser sur ces lots un programme de 75 logements en catégorie PLUS, 30 logements en catégorie PLAI et 30 logements en PLS. M. LUMBROSO rappelle que le Conseil de Paris, dans sa séance du 17, 18 et 19 décembre 2007, a autorisé la conclusion au profit de cet organisme d'un bail emphytéotique de droit commun. Ce bail doit être assorti d'un loyer capitalisé de 8 millions 818 000 euros. Il ajoute que depuis, il est apparu que le projet de Paris Habitat - OPH nécessitait d'inclure dans le bail, outre les lots 9, 10 et 11 précités, une bande de terrain d'environ 1 250 mètres carrés faisant partie des lots affectés à la DJS. L'assiette dudit bail serait ainsi portée à 4 650 mètres carrés au lieu des 3 400 prévus. Il mentionne que la domanialité publique de cette bande de terrain contraint à conclure un bail emphytéotique non plus de droit commun mais administratif, sur l'ensemble de l'assiette du bail, et à abroger la délibération précédente en autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique de droit commun.

M. LUMBROSO souligne par ailleurs qu'une servitude perpétuelle de cour commune, entre le fonds dévolu à Paris Habitat et celui affecté à la DJS, devra être constituée pour permettre le dépôt par Paris Habitat d'une demande de permis de construire. Il ajoute, enfin, qu'une déclaration préalable devra être déposée au titre des articles du Code 442 alinéa 1 et suivants du Code de l'urbanisme. Il explique que le Maire de Paris propose d'être autorisé à conclure un bail emphytéotique administratif, à constituer une servitude de cour commune avec la DJS et à déposer une déclaration préalable conformément au Code de l'urbanisme.

M. GOASGUEN rappelle que ce sujet a déjà été abordé au cours d'une séance précédente. Deux options avaient alors été manifestées. La première stipulait que sur le plan juridique, la question du domaine privé n'était pas claire dans la mesure où il y a une délibération du Conseil de Paris qui date de 1974 et dont il faudra étudier la compatibilité avec la nouvelle délibération. Les tribunaux administratifs seront donc saisis. La deuxième option, souligne M. GOASGUEN, consiste à considérer que la proximité avec Dauphine justifiait de faire quelque chose pour cette grande université. Il a rencontré le Président de cette université et pense qu'il est possible de faire évoluer ce dossier si les problèmes juridiques sont levés. Une installation pourrait justifier le caractère international de Dauphine par des logements attribués à des professeurs titulaires de chaires ou des étudiants. M. GOASGUEN a tout de même le sentiment que la décision n'appartient pas à la Mairie du 16^e mais au tribunal administratif. Il renouvelle la proposition déjà adoptée au cours du précédent Conseil, c'est-à-dire un vote négatif de proposition alternative.

M. ALPHAND souligne qu'il votera contre ce projet de délibération pour deux raisons. La première est que dans cette affaire, une nouvelle fois, la solidité juridique du projet n'est

nullement assurée. Il pense que de nombreux contentieux risquent de retarder le dossier en faisant le bonheur de quelques avocats mais le malheur des magistrats administratifs. La deuxième raison de son opposition à ce projet tient au caractère architectural du dossier présenté. Il précise que cela peut paraître très à la mode de recruter un architecte Japonais, mais que le projet présenté ne semble pas de nature à s'intégrer dans l'architecture et le patrimoine du 16^e arrondissement.

M. HERVOUET des FORGES ajoute qu'au-delà du problème architectural, ce projet crée des difficultés pour l'équipement sportif adjacent et notamment la piscine Montherlant. Les sorties obligatoires pour l'entretien de cette piscine, avec des volumes importants, seraient obstruées et cette question n'a apparemment pas été prise en considération. Cet équipement sportif, souligne-t-il, est essentiel pour l'arrondissement qui ne bénéficie que de deux piscines.

M. LAURET précise que ce sujet a déjà été évoqué. Il s'agit de régulariser cette bande de terrain. Il votera pour ce projet.

M. GOASGUEN met le projet au vote.

Le projet est rejeté à la majorité. Mme SALMAT, M.M. LAURET et PEYRELEVADE votant pour, les autres conseillers votant contre.

22. DLH 2008-158 : Garantie d'emprunt complémentaire de la Ville de Paris la réalisation Paris Habitat - OPH d'un programme de construction de 5 logements PLS, situés 62 rue Nicolo (16^{ème}).

M. Marc LUMBROSO, rapporteur

M. Marc LUMBROSO souligne que par délibération en date du 12 et 13 novembre 2007, le Conseil de Paris a approuvé la construction par l'Office public d'Aménagement et de Construction, l'OPAC, devenu depuis le 15 juillet 2008 Paris Habitat - OPH, d'un programme de 20 logements PLUS, de 6 logements PLAI et de 5 logements PLS situés 62, rue Nicolo dans le 16^e. Il précise que suite à des modifications ayant affecté le plan de financement au titre des logements PLS, Paris Habitat - OPH sollicite une nouvelle garantie de la Ville de Paris qui s'appliquera à un nouveau montant d'emprunt PLS ainsi qu'à un emprunt PEX complémentaire. Le plan de financement initial prévoyait un prêt performance d'un montant total de 477 185 euros pour l'ensemble des 31 logements de l'opération dont 85 471 euros pour les cinq logements PLS. Le prêt performance énergie de 85 471 euros, relatif à ces logements PLS n'a pas été retenu dans le plan de financement définitif. Il a dû être compensé par une augmentation du prêt PLS et par un prêt complémentaire PEX d'une durée de 30 ans. Le PLS serait augmenté de 24 251 euros et le prêt PEX de 61 220 euros, le tout faisant les 85 741 euros qui manquaient. M. LUMBROSO ajoute que le financement du projet reste inchangé à 1 648 euros près qui représentent les intérêts de préfinancement afférents au prêt contracté. La participation financière de la Ville de Paris n'est pas modifiée. La délibération 2007 en date du 12 et 13 novembre 2007 prévoyait que la Ville serait réservataire d'un logement PLS, soit 20 % du nombre de logements de ce programme. Cela reste inchangé. M. LUMBROSO souligne que le Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le nouvel emprunt PLS d'un montant global de 598 000 euros, ainsi que pour l'emprunt PEX complémentaire d'un montant de 61 220 euros que devra contracter Paris Habitat en vue d'assurer le financement de l'opération précitée. Il ajoute que ce projet, mal ficelé à ses débuts, n'avait pas retenu l'attention de la mairie du 16^e.

M. GOASGUEN souligne que comme ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération, il n'est pas nécessaire d'en délibérer une seconde fois. Il s'agit des modalités de financement qui sont transformées. Il rappelle que le Conseil avait voté contre et qu'il n'y a toujours pas d'éléments suffisants pour voter pour.

Mme BAIGUINI souhaite rappeler à propos de cette construction qu'aucun parking ne sera réalisé. Le projet architectural est surréaliste. Il y aura des constructions nouvelles avec des appartements mais pas de parking dans une rue où il faut généralement circuler une heure avant

de pouvoir se garer. Elle trouve que la Ville donne un très mauvais exemple.

M. Thomas LAURET souligne que son groupe votera pour cette délibération et pour le logement social.

M. GOASGUEN appelle au vote sur le projet de délibération.

La proposition mise aux voix par M. GOASGUEN est rejetée à la majorité. Mme SALMAT, M.M. LAURET et PEYRELEVADE votant pour.

23. DAC 2008-022 : Subvention à l'association Ars Mobilis (92140), au titre de ses activités en 2008 d'un montant de 10 000 euros.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporte que, créée en 1992, l'association Ars Mobilis présente chaque année à Paris des manifestations musicales destinées à promouvoir le talent de jeunes solistes dont la carrière s'annonce très prometteuse. Elle organise par exemple le festival « Les nouveaux solistes » aux serres d'Auteuil depuis huit ans. Depuis 2003, encouragés par un public toujours plus nombreux, les organisateurs ont proposé une nouvelle série de concerts intitulée « Le printemps des serres d'Auteuil » qui se déroule durant le mois de juin. Ces manifestations connaissent un succès croissant avec 600 entrées en 2000, et 2 800 entrées en 2008. Compte tenu de la qualité artistique de ces deux festivals qui se déroulent dans un équipement municipal prestigieux, de leur succès auprès du public et de la politique tarifaire modérée, du dynamisme incontestable dont fait preuve l'association, Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'encourager ses actions en lui attribuant une subvention de 10 000 euros au titre de ses activités de 2008.

M. GOASGUEN appelle au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. DAC 2008-202 : à l'association « Volontariat et soutien par l'art (VS Art) » (16^e) au titre de l'enseignement artistique d'un montant de 6 000 euros.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER rapporte que dans le cadre de la politique d'aide aux pratiques amateurs, l'association Volontariat et Soutien par l'Art, créée en 1986, a pour objet de rendre plus accessibles l'art et la culture aux personnes en situation de fragilité. Elle organise chaque année dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les foyers d'accueil, des ateliers artistiques et des animations culturelles. Elle a organisé l'année dernière 400 concerts et conférences, environ 700 expositions et 350 accompagnements de personnes handicapées au spectacle de leur choix.

Mme BOULAY-ESPERONNIER précise que VS Art propose également des concerts au cours desquels les musiciens amateurs et professionnels interviennent bénévolement. En 2007, l'association a atteint et dépassé son objectif. 186 concerts faisant intervenir 296 musiciens bénévoles ont été produits dans 36 établissements de la capitale. Ces animations musicales permettent de rompre l'isolement et de rétablir des liens avec les personnes en situation de fragilité. L'engagement citoyen des artistes, professionnels ou amateurs, permet de rapprocher des publics malheureusement éloignés de la vie culturelle parisienne et de la pratique artistique. Mme BOULAY-ESPERONNIER propose de soutenir la démarche de cette association en lui attribuant une subvention de 6 000 euros au titre du développement de ses actions.

M. GOASGUEN appelle au vote.

La proposition mise aux voix par M. GOASGUEN est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

M. GOASGUEN demande s'il y a des questions diverses.

M. GABORIAU souhaite intervenir bien qu'il ne s'agisse pas d'une « question diverse ». Il souligne que lors du vote du budget supplémentaire qu'il avait présenté le 30 juin 2008, M. ALPHAND avait posé deux questions et avait souhaité qu'il apporte l'information au Conseil suivant. Il souhaite le faire à cette séance. En ce qui concerne les 37 384 euros qui viennent en déduction du budget primitif de la Direction des espaces verts et de l'environnement, il ne s'agit pas d'une annulation de crédits qui aurait eu lieu dans le cadre du réajustement du poste consacré aux espaces verts mais d'un transfert de crédits depuis l'état spécial au budget général de la Ville pour régler des dépenses effectuées au nom du 16^e par la Ville de Paris (achats de végétaux aux pépinières de Rungis ou de petit matériel pour l'atelier des parcs et jardins du 16^e). M. GABORIAU précise ensuite qu'en ce qui concerne l'augmentation de 237 % de la ligne budgétaire réservée aux biens mobiliers autres que roulants, cette ligne était créditée d'un montant de 13 870 euros au budget primitif 2008. Un redéploiement de crédits a pu être effectué à hauteur de 32 680 euros pour lancer un marché de réfection des sièges à la Mairie du 16^e. Il s'agit des banquettes et fauteuils de couleur bleue et rouge.

Mme BAIGUINI souhaite faire part d'un incident assez grave qui a eu lieu au Fonds des Princes. A la fin du cours d'éducation physique, un jeune homme, lycéen en terminale au lycée Jean-Baptiste Say, a été agressé par six autres jeunes. Il a eu neuf points de suture. Cette agression est liée aux bandes qui sévissent actuellement devant ce lycée. Deux bandes ont élu domicile aux alentours du lycée et du collège. L'autre jour, l'une de ces bandes est arrivée avec des barres de fer, ce dont personne n'a l'habitude dans l'arrondissement. Mme BAIGUINI précise que ce jeune homme s'est vu poser la question de savoir s'il faisait partie des « embrouilles » du lycée Jean-Baptiste Say et comme il ne voyait pas de quoi il s'agissait, il a reçu un coup de poing. Mme BAIGUINI souligne qu'elle a rencontré les parents qui sont sous le choc. Elle souhaite savoir ce qui pourrait être fait pour améliorer la sécurité au Fonds des Princes. Elle ne sait pas si l'équipement dépend uniquement du 16^e. Elle ajoute que ce problème de bandes inquiète énormément les parents. Elle n'évoque pas le trafic de drogue qui a lieu dans la rue du Buis car tout le monde le connaît depuis longtemps. Cette question des bandes est selon elle devenue très épidermique ces derniers temps. L'agression a mis le quartier en émoi. Mme BAIGUINI ajoute qu'elle est très attachée à ce que les abords du lycée restent fréquentables pour les enfants, et sans agressions dans la mesure du possible.

M. GOASGUEN souligne que dans les autres arrondissements la situation est la même. Il assure qu'il interviendra auprès du commissaire de police. Il était déjà intervenu auprès de lui il y a quelques années. Il précise que ces agressions sont sporadiques mais que cette zone, comme d'autres dans le 16^e, lui a été signalée. A proximité notamment de la place Léon Deubel, certains problèmes resurgissent. M. GOASGUEN indique que les bandes arrivent en général des quais ou de Boulogne mais que la Mairie du 16^e est compétente même si ces jeunes retournent ensuite à Boulogne.

Mme JUNOT souhaite rassurer sa collègue sur ce sujet. Elle souligne qu'en juin dernier le proviseur du lycée a organisé une réunion à l'intention des parents d'élèves pour discuter de ces sujets. Le commissaire de police du 16^e est venu avec des personnes de ses services. Le message est donc passé.

Mme BAIGUINI indique qu'elle était présente à cette réunion car elle a des enfants scolarisés à Jean-Baptiste Say. Elle souligne que ces problèmes apparaissent depuis la rentrée. Les policiers ont informé les enfants. Le lieutenant de police qui s'occupe des questions de délinquance juvénile est extrêmement compétent. Néanmoins, elle indique que c'est plutôt la sécurité extérieure qui préoccupe les parents depuis début septembre.

Mme DREYFUSS précise qu'au niveau de la voirie, la Mairie a été saisie pour la rue du Buis et la rue Désaugiers. La rue Désaugiers a été refaite complètement. Les tags, les graffitis ont été ôtés. La voirie et l'éclairage ont été refaits. La rue du Buis sera inscrite au prochain programme.

Mme SALMAT souligne qu'elle a rendu visite à différentes associations lors du forum des associations. Elle a remarqué avec plaisir qu'un stand concernant les conseils de quartiers avait été créé. Elle a appris que les différents conseillers de quartiers avaient reçu un courrier leur demandant de participer à ce stand. Elle souhaiterait savoir, parmi les membres des conseils de quartiers issus des associations et des personnalités, quel était le nombre des participants, pour connaître la motivation des personnalités et des membres des associations. Elle indique qu'elle a également appris, lors de ce forum des associations, que les conseils de quartiers ne seraient finalement pas délocalisés. Elle souhaiterait en connaître les raisons.

Mme DREYFUSS répond qu'au niveau des conseils de quartiers membres des associations, présents aux journées associatives, presque 100 % des associations étaient présentes soit à leur propre stand, soit au stand des conseils de quartiers. Beaucoup de conseillers de quartiers sont passés au forum, dont de nombreuses personnalités qualifiées. Le troisième collège étant les élus, pratiquement tous ceux qui étaient à Paris ce week-end sont venus à ce forum de la vie associative. Elle ajoute que pour la première série des conseils de quartiers, les séances se dérouleront dans la salle des fêtes de la Mairie du 16^e arrondissement en octobre et novembre. Les délocaliser suppose de trouver des salles et un problème de logistique se pose. La deuxième série sera néanmoins délocalisée au cœur des quartiers. Mme DREYFUSS ajoute avoir rencontré la Directrice du centre d'animation « Point du jour » qui est d'accord pour accueillir les conseils dans sa salle de spectacles.

M. GOASGUEN ajoute que toutes les manifestations qui le permettront seront faites à l'extérieur. Le forum des sports a été la première initiative. L'année prochaine, un forum des associations sera organisé, dans la mesure du possible, dans un endroit significatif du 16^e arrondissement. M. GOASGUEN estime qu'il est important de placer un maximum d'animations en dehors de la Mairie car cela permet réellement de développer une stratégie de proximité.

M. de GIBON souhaite attirer l'attention du Maire sur la piscine Molitor. Il rappelle que M. GOASGUEN est membre de la commission chargée de choisir le groupe qui exploitera et rénovera cette piscine. Deux projets sont encore en compétition. Ils prévoient un complexe hôtelier. M. de GIBON ajoute que la presse parle de tarifs à 60 euros la mi-journée ou à plusieurs milliers d'euros l'abonnement annuel. Il souligne que les familles s'inquiètent de ne pas avoir de troisième piscine abordable dans l'arrondissement. Il souhaite être rassuré sur le tarif abordable de ce futur équipement.

M. GOASGUEN indique que la commission, dont il est le vice-président, sera présidée par Bertrand DELANOE. Il précise que les deux projets sont très différents dans leur esprit. Un premier échange a eu lieu et ces projets peuvent se modifier. M. GOASGUEN souligne que ces projets évolueront car ils ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Ils ont un inconvénient en commun : ils sont dramatiquement chers. M. GOASGUEN indique qu'il faudra faire un choix car il ne souhaite pas que les tarifs soient de 20 euros la journée ou de 1 800 euros par an, donc rétroactifs, même pour le 16^e arrondissement. Il ajoute qu'il imagine mal le Maire de Paris, qui mène une politique sociale, défendre un projet de ce genre, qui est bon mais qui doit évoluer pour faire descendre les prix, quitte à mettre en jeu une augmentation du temps de bail emphytéotique. Il pense que les deux groupes se préparent à proposer un échange sur la durée du bail emphytéotique qui permettrait de mieux rentabiliser l'équipement et d'abaisser les prix. M. GOASGUEN ne souhaite pas trop évoquer ces deux projets puisque les commissions se tiennent à huis clos. Il ajoute qu'il ne défendra pas un projet hyper élitiste.

M. HERVOUET des FORGES souligne que l'une des préoccupations premières était que le 16^e arrondissement puisse récupérer des lignes d'eau puisqu'il ne compte que deux piscines. Le projet de la Ville de Paris ne prévoit pas, autrement que pour les scolaires, de récupérer des lignes d'eau. Selon lui, rien n'est prévu pour les associations. Il regrette que l'Adjoint au Maire de la Ville de Paris se soit exprimé par voie de presse pour dire que le 16^e disposait de deux piscines, que c'était suffisant et que la troisième serait donc privée. Il espère qu'avec les commissions, cette attitude évoluera.

Mme BAIGUINI souligne que tous les élus sont aussi attachés à la piscine Molitor qu'à Roland-Garros. Elle précise que d'autres arrondissements de Paris sont équivalents au 16^e en termes de population et possèdent quatre piscines. Elle pense qu'il serait possible d'insister pour avoir non pas quatre, mais trois piscines. Elle souhaite que tout soit fait pour que l'arrondissement récupère une piscine neuve et non pas deux piscines qui fonctionnent parfois à hue et à dia. La piscine d'Auteuil est fermée les jours de courses à Auteuil.

M. GOASGUEN précise que des travaux de restructuration des deux piscines sont en cours. Il indique que ce n'est pas une piscine municipale qui va être créée. C'est un BEA, c'est-à-dire un partenariat. La Ville passe un contrat avec un partenaire privé. C'est ce dernier qui pose ses conditions et non pas l'inverse. Si la Ville de Paris veut des lignes d'eau, elle devra payer. C'est la logique du bail emphytéotique. M. GOASGUEN l'a regretté en son temps car il estimait qu'il y avait un autre établissement à côté qui aurait pu donner des crédits, mais dans la mesure où la Ville ne finance rien, elle est dépendante du groupe et de la proposition qu'il fait. Il y aura une discussion sur les lignes et le coût à partir de la durée du bail emphytéotique mais il ne s'agit pas d'une piscine municipale. Il ajoute qu'il aurait préféré que les 150 000 euros consacrés à Jean Bouin puissent être attribués, à Molitor. Mais il en a été décidé autrement.

L'ordre du jour étant épuisé, *M. GOASGUEN lève la séance à 19h 55.*

Claude GOASGUEN
Ancien Ministre
Député de Paris
Maire du 16^{ème} arrondissement